

# PROMES NEWS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION ROMANDE DES SPECIALISTES DE L'ENERGIE SOLAIRE  
SOMMAIRE DU N° 06

JANVIER 1995

1. BILLET DU PRESIDENT
2. DONNEES INTERACTIVES D'ARCHITECTURE SOLAIRE
3. LES PROGRAMMES D'IMPULSION APRES 1995
4. NOUVELLE DECOUVERTE DU PROFESSEUR GREEN
5. LA TVA ET LES CONTRATS DE L'OFEN
6. PRODUITS NOUVEAUX
7. LE PAYSAGE ENERGETIQUE DE LA SUISSE DANS 50 ANS
8. BONNES ET MAUVAISES NOUVELLES
9. SIMPLIFIEZ-VOUS LE SOLAIRE !
10. LA TECHNIQUE NE SUFFIT PAS

SECRETARIAT DE LA PROMES

case postale 6 1510 Moudon

REDACTION DU BULLETIN

J.M.Cottier

20 rue Crespin 1206 Genève

## **1. BILLET DU PRESIDENT**

Vous trouverez ici le sixième numéro de PROMES NEWS que l'on doit à la bonne volonté et au travail du vice-président Jean-Marc Cottier. Merci à lui de prendre en charge notre petit bulletin de liaison.

Nous aimerions que les soixante-cinq membres de la PROMES pensent aussi à alimenter PROMES NEWS en information originale. Un nouveau produit, une expérience heureuse ou malheureuse, une bonne nouvelle touchant au marché de l'énergie solaire, une annonce de manifestation seront toujours les bienvenus. Il vous suffit de transmettre votre information directement au rédacteur.

Pour ce qui touche à la pensée du mois du président, vous voudrez bien vous référer à la copie de l'article qu'il a publié dans la revue du Parti libéral neuchâtelois. Il espère que sa position sur la liberté du choix des méthodes pour concevoir des bâtiments consommant peu d'énergie rencontrera votre agrément. Si ce ne devait pas être le cas, veuillez nous le faire savoir, votre avis nous intéresse.

Nous vous souhaitons de bonnes et heureuses fêtes et surtout espérons que vos activités seront très prospères en 1995

Bonne année à tous les membres de la PROMES et à leur famille.

Bernard Mathey

## **2. DONNEES INTERACTIVES D'ARCHITECTURE SOLAIRE**

Pour les membres de la PROMES qui ne sont pas membres de la SIA, nous reproduisons ci-après la présentation du logiciel DIAS. (IAS N°22)



### 3. LES PROGRAMMES D'IMPULSION APRES 1995

D'une durée de six ans, les trois programmes d'impulsion de l'Office fédéral des questions conjoncturelles en rapport avec les économies d'énergie et les énergies renouvelables arrivent à échéance avec la fin de l'année 1995.

Vous n'êtes pas sans connaître l'un ou l'autre de ces programmes auxquels plusieurs membres de la PROMES participent de façon active.

Sans pouvoir tirer encore un bilan définitif, on peut pourtant déjà souligner qu'à ce jour plus de 4000 participants ont suivi l'un ou l'autre des cours organisés dans le cadre de ces programmes et que plus de 20000 publications ont été vendues.

On peut se demander pourquoi ces programmes ne sont pas prolongés en fonction des résultats remarquables obtenus, lorsque l'on les compare avec d'autres actions qui sont bien loin de leurs objectifs, sans citer de nom pour ne faire de peine à personne !

Mais la place n'est pas ici aux questions oiseuses, ni aux regrets stériles. Il est maintenant temps de préparer la suite, pour que cet incomparable outil de travail, qui excite la curiosité et l'intérêt de nombreux pays voisins, ne sombre pas dans l'oubli ou dans le musée des occasions manquées qui ne cesse de s'enrichir en Suisse.

Etudiez donc attentivement la liste ci-contre des 14 réalisations romandes du programme PACER qui ont magnifiquement fonctionné pendant ces cinq dernières années, notez vos suggestions pour la poursuite de ces activités et faxez chaud.

Par sa représentativité des milieux professionnels des énergies renouvelables en Suisse romande, la PROMES pourra certainement parrainer la poursuite de plusieurs de ces programmes de formation, à condition de leur trouver des structures d'accueil.

Cette transition sera soutenue par la direction des programmes respectifs, et par l'OFQC qui dispose de moyens à cet effet jusqu'à la fin de l'année,

Pour les programmes RAVEL et PI-BAT qui concernent surtout les électriciens et les architectes et dont la liste vous sera communiquée sur demande, les suggestions pour la continuation des activités seront adressées aux responsables romands:

RAVEL	Monsieur Charles Weinmann	tel.: 021 881 47 13			
PI-BAT	Monsieur Andreas Schmid	tel.: 021 881 52 31			



#### 4. NOUVELLE DECOUVERTE DU PROFESSEUR GREEN

Martin Green est le patron du laboratoire de recherche et développement de l'Université de Sydney et n'est pas inconnu en Suisse. C'est lui qui a développé les premières cellules monocristallines avec des rendements supérieurs à 15% en utilisation commerciale (cellules Saturne de BP Solar) et plus de 18% en version spéciale pour le Spirit of Biel.

L'annonce d'un nouveau type de module multicouches haute efficacité et bas prix doit donc être prise au sérieux. La technologie utilisée se situe entre celle du silicium cristallin et celle du silicium amorphe. Le dépôt de silicium en plusieurs couches s'apparenterait à la technique amorphe alors que le concept de microcellules permettrait l'utilisation de microcristaux avec une tolérance relativement élevée aux impuretés.

Tout comme pour les cellules du professeur Graetzel, l'objectif est d'abaisser le coût de production dans la région de 1 \$/W qui représente la condition limite de compétitivité du photovoltaïque aux prix actuel de l'énergie électrique.

Notre conclusion sera toujours la même: Il est urgent de se préparer à faire face à l'ouverture d'un gigantesque marché sur le plan national et international et, pour cela, il est indispensable que les industries des énergies renouvelables soient en mesure de financer dès maintenant leur propre développement par une rétribution équitable de leurs efforts.

#### 5. LA TVA ET LES CONTRATS DE L'OFEN

Le passage de l'impôt sur le chiffre d'affaire ICHA à la taxe à la valeur ajoutée TVA bat son plein. Personne, ou presque, n'échappe à ce changement important de notre système fiscal qui entre en vigueur le 1er janvier. Même la recherche est concernée et l'introduction de la TVA a aussi des répercussions sur les contrats de l'OFEN.

Nous tirons du dernier numéro du bulletin d'information de l'OFEN les informations suivantes:

Est contribuable toute personne réalisant un chiffre d'affaire sur des activités soumises à l'impôt, pour autant que ce chiffre d'affaire dépasse Fr. 75.000.- annuellement. Ce qui signifie en pratique que le mandataire est le contribuable et l'OFEN le bénéficiaire de la prestation de service. Le taux d'imposition est de 6,5% ; Ce montant peut être facturé à l'OFEN dès le 1.1.95.

Les répercussions sur les **contrats existants** sont les suivantes: Les experts mandatés par l'OFEN dans le cadre des contrats existants ont le droit d'ajouter la TVA de 6,5% aux honoraires facturés, **sauf si honoraires et TVA ensemble dépassent le plafond contractuel éventuellement convenu**. Dans ce dernier cas un avenant au contrat est nécessaire. Le mandataire doit justifier de la nécessité du dépassement du plafond contractuel. Avec l'accord de l'OFEN, celui-ci ne pourra être relevé que de 6,5% au plus, soit la valeur du taux d'imposition.

En ce qui concerne les **contrats nouvellement conclus**, ils indiqueront le montant final, TVA comprise.

Le service juridique de l'OFEN a publié une notice relative à cette nouvelle réglementation que vous pouvez obtenir gratuitement à ENET-Shop (article N° 30254).

## **6. PRODUITS NOUVEAUX**

Notre intention n'est pas d'introduire de la publicité dans PROMES NEWS, mais plutôt de faire connaître dans cette rubrique de nouveaux produits qui ont été spécialement développés pour vous aider à résoudre les petits problèmes spécifiques aux techniques de captage et de transformation des énergies renouvelables.

Alors soyez chic et partagez vos découvertes avec vos gentils collègues.

## **7. LE PAYSAGE ENERGETIQUE DE LA SUISSE DANS 50 ANS**

**Les contributions pour  
PROMES NEWS N°07  
seront les bienvenues  
jusqu'au 15 mars 1995**

## **8. BONNES ET MAUVAISES NOUVELLES**

- ☺ Un pont de 200m. sur la N8 entre Spiez et Interlaken sera chauffé par de l'énergie solaire, soit une économie de 150.000 kWh/an.
- ☹ Une motion du libéral vaudois Claude Monot visant à établir un moratoire dans la construction de nouvelles installations photovoltaïques a été renvoyée pour étude à la municipalité.
- ☺ A partir du premier janvier le permis de construire n'est plus nécessaire pour les installations de captage de l'énergie solaire dans le canton de Berne, à l'exception des monuments et sites protégés.
- ☺ 45 installations photovoltaïques sur des écoles et 7430 m<sup>2</sup> de capteurs thermiques ont vu le jour dans le cadre du programme d'encouragement E2000.
- ☹ Ce programme sera malheureusement interrompu prématurément en 1995, alors activez vos dossiers !
- ☺ L'année 1995 marque le début de la "Décade Solaire" décidée par l'UNESCO dans le cadre du "World Solar Summit Process".... Le Général de Gaule aurait dit : Il ne suffit pas de s'agiter sur sa chaise en disant Soleil, Soleil !
- ☹ Le Centre d'informations en matière d'énergie de Zürich a constaté que les vitesses maximales prescrites en matière de ventilation sont souvent dépassées, avec des sections trop petites pour pouvoir afficher des prix plus compétitifs.
- ☺ Deux entreprises suisses ont reçu à Vienne le prix solaire européen 1994: l'ADEV à Liestal pour son activité de réalisation d'installations depuis 1985 et METRON pour la conception du bâtiment de son siège à Brugg.

**NOUVEAU**

**DEMOSITE**  
**Rapport final - phase I**  
Projet OFEN EF-REN 91 (010)  
Document ENET N° 9100205

**INTERESSANT**

## **ERRATUM**

**Les dates du cours de dimensionnement des grandes installations photovoltaïques annoncé dans le précédent numéro ont été modifiées comme suit:**

<b>1er jour</b>	<b>22 février</b>	<b>10 mai</b>
<b>2ème jour</b>	<b>1er mars</b>	<b>17 mai</b>

## **9. SIMPLIFIEZ-VOUS LE SOLAIRE !**

Le département des eaux et de l'énergie du canton de Berne publie une excellente brochure en français contenant des recommandations et des exemples que l'on peut obtenir gratuitement par exemplaire isolé en en faisant la demande par fax au 031 633 38 50.

## **10. LA TECHNIQUE NE SUFFIT PAS**

**Capter l'énergie solaire n'est pas uniquement une question de technique, mais avant tout une question d'options politiques et dans ce domaine la voie de l'initiative est la seule technique efficace.**

Les deux initiatives "ENERGIE-ENVIRONNEMENT" et "ENERGIE SOLAIRE" qui ont été lancées le 23 septembre 1993 doivent soutenir massivement une politique de l'énergie conforme à nos aspirations.

**D'ici la fin du mois de février** toutes les listes doivent être de retour à l'adresse suivante:

<p style="text-align: center;"><b>Initiatives énergie et environnement / énergie solaire case postale 2976 8033 Zürich</b></p>
--

En dernière page de ce numéro vous trouverez une toute dernière chance de vous exprimer et (ou) de récolter encore quelques voix.